

BARÊME HONORAIRES DE NEGOCIATION

- 8% hors taxes + TVA jusqu'à 50.000,00 euros avec un minimum de 2.500,00 euros hors taxes + TVA
- 5% hors taxes + TVA sur la partie supérieure à 50.000,00 euros jusqu'à 120.000,00 euros
- 3,5% hors taxes + TVA sur la partie supérieure à 120.000,00 euros